

3 re à compta le 20.11.67

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 10 NOVEMBRE 1967

67058

OBJET:

Location des courts
de tennis du parc
de l'Hôtel de Ville
au Garden-Tennis
Club de ROYAN

Le dix novembre mil neuf cent soixante sept, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la Présidence
de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le
6 novembre 1967.

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,
MM. BUJARD, Dr. LANUSSE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, NAULIN,
BOUDEY, BROTRÉAU, GACHET, Mme BIDÉAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO,
REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG.

Représenté : Dr. DOMECCQ par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis l'année 1965, l'exploitation des courts de tennis du Parc
de l'Hôtel de Ville est confiée au Garden-Tennis de ROYAN.

Pour l'année 1967, il convient de fixer le montant de la redevance
qui doit être demandée à ladite société.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Considérant que le Garden-Tennis Club a assuré l'entretien des
courts en terre-battue,

DECIDE :

- de fixer forfaitairement à 5 000 F le montant de la redevance à verser par le Garden-Tennis Club de ROYAN au titre de l'année 1967

- que cette recette sera constatée au chapitre 945 du Budget pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ



ROCHEFORT-s/MER, le

17 NOV. 1967

Le Sous-Prefet